

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 JUILLET 2018**

Etaient présents : Didier VALLVERDU - François SORET - Nathalie CASTELEIN - Patrick MONNIER - Christiane BOSSEZ - Claude DALLONS - Christiane DONZÉ - Éric DUCROZ - Nicolas GUERITAINE - Michèle MAILLARD - Patrick MIESCH - Rui-Paulo SEBASTIEN.

Absentes excusées : Francette CUENAT qui a donné procuration à Didier VALLVERDU - Rachel RIZZON qui a donné procuration à Nathalie CASTELEIN - Christine STEULLET.

**DÉLIBÉRATION N° 51/18 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Michèle MAILLARD comme secrétaire de séance.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018.

**DÉLIBÉRATION N° 52/18 : MISE EN VENTE DE LA PARTIE DROITE DU CENTRE
DE SECOURS (Ancien atelier municipal)**

Monsieur le Maire explique que les pompiers de Rougemont-le-Château ont emménagé dans le nouveau centre de secours construit Allée Gaston et Victor Erhard à Rougemont-le-Château.

Aussi, le bâtiment mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours cesse d'être affecté à des activités de centre de secours et retourne de plein droit à la commune qui en est propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment est composé de plusieurs parties, dont une, divisible, située à l'extrémité droite qui correspond à l'ancien atelier municipal.

Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur Florian CONCOLATO, plombier-chauffagiste, pour la cession de cet atelier, afin d'y implanter son activité.

Il propose de mettre en vente cette partie de l'ancienne caserne aux conditions suivantes :

- Vente du bâtiment : 85 000 €
- Prise en charge par la commune, à hauteur de 50 % des frais de raccordement électriques, d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de vendre la partie droite de l'ancien centre de secours (ancien atelier municipal à Monsieur Florian CONCOLATO afin qu'il puisse y implanter son activité ;
- Fixe le prix de vente à 85 000 € ;
- Accepte la participation de la commune à hauteur de 50 % des frais de raccordement aux réseaux électriques, d'eau potable et d'assainissement ;
- Précise que les frais notariés et d'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise le Maire ou son représentant à faire réaliser le bornage et la division parcellaire nécessaire à cette vente ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente (bornage, compromis de vente, acte notarié, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

Didier VALLVERDU